

L'INCORPORATION DE FORCE

Mise à jour : mars 2026

Plan

<i>I. 1940-1944.....</i>	<i>1</i>
<i>II. Après la guerre.....</i>	<i>3</i>
<i>III. Parcours individuels.....</i>	<i>11</i>
<i>IV. Bibliographie indicative.....</i>	<i>13</i>
<i>V. Point juridique</i>	<i>16</i>

I. 1940-1944

Bureau du *Reichstatthalter* (1940-1944)

142 AL 214	Einsatz von Männern und Frauen für die Reichsverteidigung.
142 AL 217	Verhalten und Strafsachen gegen Wehrmachtsangehörige (Unteroffiziere und Mannschaften).
142 AL 218	Einberufungsschäden.
142 AL 219	Abfindungen der Wehrmachtsangehörigen.
142 AL 225	Ausserberuflicher Menscheneinsatz für Kriegswichtige Dienste in der Heimat.
142 AL 231	Fahnenflucht.
142 AL 233	Stalingradkämpfer.
142 AL 237	Heeresdienststellen und deren Unterbringung.
142 AL 238	Wehrersatzwesen im Elsass.
142 AL 247	Beförderungen in der Wehrmacht.
142 AL 314	Flüchtlinge ("réfugiés"), 1942
142 AL 315	Flüchtlingslager, 1944.

Sondergericht

167 AL 53-55	Dossiers transmis par les tribunaux divisionnaires (désertions, insoumissions), actes d'accusation, ordres du jour.	1943-1944
544 D 235	Jugements : liste des personnes condamnées pour attitude française, extraits des jugements.	1941-1944

Sous-préfectures¹Haguenau

385 D 194	Situation de l'emploi : généralités.	1941-1944
385 D 199	Décorations militaires.	1941-1943
385 D 215	Recherches et arrestations de personnes opposées au régime nazi : listes.	1940-1944
385 D 356-387	Registres de conscription, recensements des jeunes gens nés entre 1884 et 1929 [classement chronologique puis alphabétique].	1941-1944
385 D 783-787	Services dans l'armée allemande.	1940-1944
385 D 783	Services du personnel enseignant et des lycées.	1940-1944
385 D 784	Luftwaffenhelfer de Haguenau affectés à Karlsruhe.	1943-1944
385 D 785	Luftwaffenhelfer affectés à Haguenau.	1944
385 D 786	Luftwaffenhelfer affectés à Haguenau.	1941-1944
385 D 787	Incorporations et libérations de lycéens dans l'armée allemande.	1941-1942
385 D 795	Lettres de lycéens incorporés dans l'armée ou le RAD adressées au directeur du lycée.	1943-1944

Saverne

389 D/A 50	Allgemeine Polizeiverwaltung : die Landwacht.	1940-1944
389 D/A 82	Flüchtlingsstatistik.	1940-1944
1366 W 1	Landkommissariat Zabern : émigration illégale (...).	s.d.

¹ Les fonds des sous-préfectures sont assez riches à ce sujet. Cependant n'apparaissent évidemment dans l'état des sources que ce qui ressort des analyses des bordereaux.

Strasbourg-campagne (1940-1944)

- 400 D 119 Ehrenkreuz des Weltkrieges für Frontkämpfer, Kriegsteilnehmer, Eltern und Witwen.
- 400 D 387-398 Landwacht. Belohnungen. Verfügungen über Belohnungen. Anerkennungen. Namentliche Verzeichnisse der Landwacht des Kreises Strassburg. Stosstrupp. Verzeichnisse der Landwachtangehörigen. (...)

II. Après la guerre...**Sources imprimées**

Recueil photographique des disparus du Bas-Rhin victimes de la circonscription allemande de 1942 à 1945. Strasbourg, ADEIF, 1948, 186 p. ADBR, F°78.

Répertoire des Français incorporés dans les formations militaires allemandes : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, 1946. ADBR, 4°892²

Préfecture du Bas-RhinService du statut local du personnel et des pensions

- 162 AL Validation des services militaires 1914-1918 et 1939-1945 des incorporés Alsaciens-Lorrains. [Les articles 33 à 51 concernant spécifiquement la Guerre 1939-1945]. 1945-1972

Première direction, premier bureau, première section, affaires militaires.

- 455 D 103 États nominatifs des militaires présentés devant la commission de réforme de Strasbourg, séances des 4 au 7 février 1948, classes 1941-1943 de l'armée allemande, non révisés. 1941-1948
- 455 D 104 États nominatifs des classes 1941-1944, décisions homologuées par le conseil de révision de la classe 1945 le 20 juin 1946. 1941-1946
- 455 D 105 États nominatifs des hommes non révisés des classes 1941-1943 présentés devant la commission de réforme de Strasbourg dès 1945 les 26 et 27 août 1946. 1941-1948

² Ce répertoire ne recense que les incorporés portés disparus en 1946.

314 D 54 Prisonniers déportés et réfugiés : liste de Bas-rhinois évadés de la Wehrmacht, arrivés en Suède après le 1er novembre 1944, liste de six jeunes gens d'Osthoffen, déserteurs de l'armée allemande : Joseph Blesch, Antoine Diebolt, Paul Gasser, Jean Muller, Antoine Sattler, Léon Sattler, liste de jeunes gens du Bas-Rhin libérés. Décembre 1944-juin 1946.

Cabinet du préfet

544 D 29	Anciens combattants et incorporés de force, déportés et victimes de guerre, reclassement professionnel : notes.	1945
589 D 170	Union française des anciens combattants (UFAC), assemblée générale : note des Renseignements généraux.	1950-1962
589 D 171	Association des déserteurs, évadés et incorporés de force dans la Wehrmacht (ADEIF) : enquêtes, notes des Renseignements généraux, coupures de presse.	1952-1955
1130 W 979	Répertoires des Alsaciens Lorrains incorporés dans les formations militaires allemandes, bureau national des recherches, liste des non- rentrés de la Wehrmacht pour Sélestat, listes rectificatives des répertoires des Français originaires des départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle incorporés dans les formations militaires allemandes, coupures de presse.	1946-1952
1130 W 980-982	Rapatriement des Alsaciens Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht.	
980	Généralités : correspondance, vœux du Conseil général, délégation d Conseil général au ministère des Anciens Combattants (1946-1947). Correspondance et statistiques du Haut-Rhin (1946-1948). Aide médicale : instructions et correspondance du préfet (1945-1952). Rapport de Berlin : identification d'alsaciens Lorrains qui demandent leur rapatriement, listes nominatives établies à Berlin par le chef de division des « personnes déplacées » du groupe français du conseil de contrôle (1946). Rapports de Baden-Baden : listes nominatives d'Alsaciens Lorrains rapatriés par le centres de Kehl et du Wacken (juillet 1946-avril 1947). Rapatriement des Alsaciens Lorrains en captivité en URSS : recherches et enquêtes diverses, interrogatoires de prisonniers, échange de correspondance entre les diverses administrations (préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le chef de la Mission française de rapatriement en URSS, le commandant en chef français en Allemagne, le Ministères des ACVG, les RG...) (1946-1950). Rapatriement par Kehl (1948-1953). Rapatriement tardif de Russie par Kehl et Berlin : correspondance, fiches de renseignements de la police sur les rapatriés ou des non	

rentrés (1955-1956), communiqué de l'ADEIF sur les non-rentrés (coupures de presse du nouveau Rhin français du 13 octobre 1955). Groupement des familles alsaciennes des incorporés de force dans l'armée allemandes non rentrés (1947-1948). Correspondance de l'Association des Alsaciens Lorrains incorporés dans la DCA (1948) au préfet. Historique sur l'incorporation de force des jeunes alsaciens-lorrains dans la DCA allemande (Luftwaffenhelfer, Flakenhelfer, Marinehelfer) (s.d.). Recueil de photos : correspondance (1947-1948). Commission consultative aux opérations de rapatriements tardifs du ministère des Anciens combattants et victimes de guerre (1947-1953). Rapatriements de Russie : dossiers individuels.

- | | | |
|------------|---|-----------|
| 981 | ADEIF. Mission du préfet du Haut-Rhin, M Paira, à Moscou (1947). Mission Marquié, chef de la Mission française à Moscou : instructions : accord franco-soviétique, 1945, situation administrative, échange de correspondance avec les préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin avec le ministère des Anciens combattants et victimes de guerre, renseignements sur les non-rentrés (1946-1948). Rapports généraux sur les affaires de rapatriement (1945-1948). Renseignements sur les Alsaciens-Lorrains encore prisonniers en URSS et en Allemagne (1946-1948). Autres missions que la Russie. Listes successives des retenus en URSS. Non-rentrés : opuscule, coupures de presse. Opuscule Der Angeklagte heisst Robert Schuman ! Auszug der Zeugenaussagen im Prozess von Sarreguemines, 22 November 1951 von M. Robert Schuman gegen zwei Verteiler eines Flugblattes augestrengt. Vorwort von Maurice Kriegel-Valrimont, député Der Meurthe-et-Moselle (1951). | |
| 982 | Centres de rapatriement, fonctionnement (1945-1948). Centres de Strasbourg-Wacken et Strasbourg Kehl : listes nominatives (1946-1947). Cas des prisonniers restant encore en Russie en 1948 : listes A et B, listes de signalement, rapports d'ensemble, coupures de journaux. Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht et retenus prisonniers dans plusieurs pays étrangers : enquête, correspondance, liste des prisonniers, témoignages, rapatriement [dossiers par pays]. | |
| 1130 W 983 | Déclarations sur l'honneur de personnes contraintes au travail en pays ennemi. | 1963-1970 |
| 1130 W 984 | Déclarations sur l'honneur de personnes contraintes au travail en pays ennemi. | 1971-1977 |
| 1130 W 985 | Commission de contrôle des prisonniers déportés et internés. | 1951-1953 |
| 1130 W 988 | Commémoration du 35e anniversaire de la Libération du camp du Struthof, par le président de la république le 29 | |

	juin 1980 ; association de défense des intérêts des anciens prisonniers de guerre allemands en France ; les anciens de Tambov ; visites de M. Laurain, ministre des anciens combattants et indemnisation des « Malgré nous ».	
1130 W 989-990	Sépultures militaires, transfert de corps : instructions, généralité. Retraites aux combattants : instructions, personnel du ministère des anciens combattants ; rapatriements divers, notamment d'alsaciens-Lorrains se trouvant en Allemagne ; généralités et cas litigieux.	1945-1979
1130 W 991	Déportés et internés politiques (DIP) : commissions (1955) ; déportés et internés résistants (DIR° : commissions (1969-1972) ; rapatriement : instructions (1945-1953).	
1130 W 992	Fichier des prisonniers de guerre du Bas-Rhin. 1945	
1130 W 993	Avantages aux déportés : instructions (1947-1955) ; dossier Geral (1953) ; réfugiés ; sépulture (1954-1965) ; fonctionnement du service des anciens combattants (1952-1964) ; pensions militaires, généralités (1954-1964)	
1130 W 994	Carte du combattant : commissions d'attribution.	1967-1980
1130 W 995	Statuts du réfractaire et du STO : commissions et procès-verbaux. Réfractaires au STO : commissions.	1960
1130 W 996	Déportés et internés politiques (DIP) : commissions. Déportés et internés résistants (DIR) : commissions (1951-1953, 1953-1956).	1951-1956
1130 W 997	Anciens combattants et victimes de guerre : service des pensions, réunions et instructions.	1954-1956.
1130 W 998	Anciens combattants, réfractaires au STO : commissions.	1960-1964
1130 W 999	Anciens combattants : réfractaires au STO : commissions (1956-1965). Carte du combattant : commissions (1978-1980) ; instructions générales (1949-1963, 1970).	
1130 W 1000	Statistique des victimes de la guerre (1945-1964). Restitution des corps de victimes de guerre : bordereaux (1956-1961). Bordereaux des avis officiels de décès (1948-1953). Sépultures des victimes civiles de guerre : généralités (1948-1958). Tombes militaires : généralités, instructions (1945-1966). Tombes françaises et alliées (1946-1953). Tombes allemandes (1950-1967). Morts pour la France : généralités, remises d'insignes à des cérémonies, exemptions de	

	rappel ou de sursis d'incorporation pour des ayants droit, avantages... (1949-1953).	
1130 W 1001	(...) Cartes de combattants, généralités (1950-1972) ; (...).	
1130 W 1002	Anciens combattants, pensions, généralités (1945-1955). Rééducation, généralités (1948-1950). Soins médicaux gratuits : instructions et généralités (1948-1969). Mutilés : généralités et rapports annuels (1945-1955).	
1130 W 1003	Fichier de médaillés de la Reconnaissance française, de la Résistance, parfois Légion d'Honneur.	1947-1958

Sous-préfectures

Molsheim

545 D 1319	Situation des Alsaciens dans la Wehrmacht.	1945-1948
------------	--	-----------

Saverne

1366 W 22-23	Cartes de personnes contraintes au travail en pays ennemi (RAD, incorporés de forces...) [classement alphabétique].	1945-1962
1366 W 25	Incorporés de force (lettres L-Z) : notes de renseignements concernant des non- rentrés de la Wehrmacht, 1951-1953. Réfractaires, 1955-1961.	
1366 W 26-28	Titres de déportés ou internés.	1945-1958
1366 W 42	Pensions militaires.	1950-1961
1366 W 56	(...) Alsaciens incorporés dans la Wehrmacht, problèmes du rapatriement d'URSS, généralités, directives ministérielles, statistiques, coupures de presse (...).	1944-1955

Sélestat³

393 D 44	Recherche des non rentrés alsaciens lorrains.	1945-1948
546 D 8	Attribution du titre de réfractaires : enquêtes.	1954-1959
1417 W 645	Alsace-Oradour, jumelage de communes.	1946-1974

³ Dans les dossiers d'affaires communales, des éléments sur les victimes de guerre (1941-1985).

Office des Anciens Combattants et victimes de guerre

Dossiers d'allocations de secours aux réfugiés et autres dossiers divers (1944-1947)

317 D 1-69	Allocations aux réfugiés (par ordre alphabétique).
317 D 70	Comités Prisonniers- réfugiés.
317 D 81	Habillement aux évadés.
317 D 93-95	Centre d'accueil gare, registre d'inscription de rapatriés.
317 D 115	Rapatriement, maire de Strasbourg.

Fonds de la CFDT

74 J 506	Indemnisations pour les Alsaciens- Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande : correspondance, procès-verbaux de réunions, rapport de l'Assemblée nationale.	1957-1970
74 J 715	Circulaires, coupures de presse, correspondance relatives (...) aux incorporés de force (...).	1970

Fonds Adrien Zeller

95 J 48-51	Incorporés de force et RAD (Reicharbeitsdienst) : correspondance, propositions de lois, discours, notes manuscrites, communiqué de presse, bilan d'activité de l'association "Malgré nous en mémoire", charte des incorporés de force alsaciens et mosellans, documentation.
48	1975-1979
49	1980-1987 ; <i>Nous étions 42. Contribution à l'histoire de la résistance à la conscription en Alsace annexée par l'Allemagne. Déportation au KZ Hambourg-Neuengamme de 42 officiers de réserve français résidant en Alsace (1944-1945)</i> , publication collective, 1987.
50	1978-1989 (essentiellement RAD)
51	1990-1997

Télévision France 3 sur l'Alsace dans la guerre

- 2 AV 2-6 (...) l'Alsace mise au pas, sur la mise en place du système nazi (1940-1944) ; retour à Tambov, l'incorporation des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande (1942) (...) ; les libérations de l'Alsace : Strasbourg, Mulhouse, Colmar (1944-1945) (1939-1945).

176 J Fonds de la Brigade d'Alsace-Lorraine

160 J Fonds François Grussenmeyer

- | | | |
|-----------|---|-----------|
| 160 J 238 | (...) Association des évadés et incorporés de force ; (...) Secrétariat d'État aux Anciens Combattants ; (...). | 1973-1975 |
| 160 J 240 | (...) Amicale des anciens de Tambov ; Association du Bas-Rhin des déportés internés résistants et patriotes ; (...) Comité interdépartemental de liaison et de défense des victimes de guerre ; (...) Union française des associations de combattants et de victimes de guerre ; (...). | 1978-1980 |
| 160 J 244 | (...) Association des évadés et incorporés de force du Bas-Rhin [ADEIF] ; (...); Secrétaire d'État aux anciens combattants et victimes de guerre ; (...) Union nationale des sous-officiers en retraite ; (...). | 1990-1993 |

215 J Amicale interdépartementale des anciens de Tambov et camps assimilés (1943-1945, 1961-2014)

100 J, pièces isolées d'origine publique ou privée entrées depuis 2000

- | | | |
|-----------|--|-----------|
| 100 J 399 | Vie quotidienne de René Hartzer, Malgré-Nous à Züllichau (Pologne), Arbusinka (Ukraine) et en Russie : lettres envoyées à son épouse et sa famille depuis avril 1943 à janvier 1944, dessin au crayon d'une maison ukrainienne (janvier 1944), carte postale de Züllichau (s. d.), programme d'un spectacle de cirque (s. d.). | 1943-1944 |
| 100 J 397 | Journal d'incorporation de force de Michel Ehrhardt en 1943-1945 : traduction. | 2002 |
| 100 J 223 | Papiers personnels d'Albert Stauch, dont extraits du registre des réintégrations (1920-1921), carte de rapatrié (21 septembre 1945), fiche de renseignements fournis par le gouvernement militaire français de Berlin, service des archives West (25 août 1972), certificat de | |

reconnaissance de la qualité d'incorporé de force (2 novembre 1972), homologation de blessure de guerre (8 novembre 1973), récit autobiographique de guerre (juillet 1937-mai 1945).

1920-1973

100 J 270

Papiers Léon et Elise Kientz.- Dont : correspondance de Léon Kientz, incorporé dans l'armée allemande et envoyé en Russie, à sa mère, Elise Kientz, d'Eschau (143 pièces, 24 janvier 1942-5 avril 1944) ; dessin sur calque d'Eschau et de ses maisons par L. Kientz, assistant du secrétaire de mairie (copie, 1er juillet 1940) ; livret de travail de L. Kientz (16 janvier 1942) ; questionnaire sur L. Kientz, porté disparu le 13 avril 1944 (s. d.) ; lettres de l'autorité militaire (non identifiée) annonçant la disparition de L. Kientz (original et transcription, 31 mai 1944) ; certificats d'allocation militaire pour E. Kientz (2 pièces, 20 avril, 30 octobre 1945) ; demande de recherche de son fils disparu par E. Kientz au directeur de la maison catholique de Fribourg en Suisse (8 septembre 1945) ; attestation par le ministère de la Population, Secrétariat général aux prisonniers de guerre, déportés et réfugiés que L. Kientz figure sur le répertoire officiel des Alsaciens-Mosellans encore absents (18 février 1946) ; réponse de l'association des déserteurs-évadés et incorporés de force, groupement du Bas-Rhin, à une demande de secours d'E. Kientz (18 juillet 1949) ; passeport et carte d'identité d'E. Kientz (9 juillet 1952, 8 février 1967) ; lettres du ministère des Anciens combattants et victimes de guerre sur l'ajout de la mention « Mort pour la France » dans le registre d'état civil (4 pièces, 4 novembre 1953, 28 juin 1971) ; attestation par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre du Bas-Rhin de la qualité de personne contrainte au travail en pays ennemi à L. Kientz (2 pièces, 18, 20 février 1963) ; demande d'E. Kientz au procureur de la République de Strasbourg d'un jugement de décès de son fils (25 février 1971) ; certificat d'hérédité pour E. Kientz par le tribunal d'instance d'Illkirch (12 octobre 1972) ; demande de renseignements sur L. Kientz par Paul Kientz aux Archives départementales du Haut-Rhin (11 janvier 1996) ; photos noir et blanc des classes de L. Kientz à l'école élémentaire d'Eschau (1932) et à Illkirch-Graffenstaden (1937), de la maison familiale à Eschau (1940), de L. Kientz et de sa mère (1942), de L. Kientz et de soldats (6 pièces, s. d.), de la maison d'Eschau et de ses habitants (copie, s. d.), photos d'E. et L. Kientz (7 pièces, sans date) ; carte en couleurs de la Russie, extraite de Koch und Opitz, Eisenbahn- und Verkehrs atlas, Leipzig, s. d.

1932-1996

100 J 274

Papiers Georges Urban, dont : carte de membre de l'amicale régionale des anciens de Tambow (19 août 1966), carte de membre de l'union des invalides, anciens combattants et victimes de guerre d'Alsace et de Lorraine (5 février 1974-2007 ; 2 p.), états de service (7 janvier 1977 ; copie), pièces de dossier médical pour

	blessures de guerre (1984-1985), certificats d'inscription de pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (1985-1987, 1994, 1999 ; 3 p.), livrets de pension (1977, 1989-1999 ; 3 p.), carte de membre de la Fédération des Anciens de Tambow et incorporés de force internés en Russie 1943/1947 (1990-1992), poème en allemand sur Tambow, composé par Georges Urban (s. d.).	1935-2007
100 J 297	Papiers familiaux des Springer.- Dont papiers de Georges Springer, de Niederseebach, comprenant notamment : acte de disparition délivré par le ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, au nom de Georges Springer, incorporé dans l'armée allemande en 1943 et fait prisonnier près de Knyszyn en Pologne (1950) ; attestation par le même ministère du décès de Georges Springer, le 9 août 1944 près de Knyszyn (1951). 1929-1951, s. d.	
100 J 343	Papiers Reutenauer et Cron.- Papiers d'Emile Reutenauer : livret individuel militaire avec états de service (1933-1945, 1952), convocation du bureau militaire de Saverne (décembre 1943, janvier 1944), carte de rapatrié (s. d.), lettre de la maison du prisonnier et du déporté du Bas-Rhin au sujet du paiement d'un secours exceptionnel (juin 1946), fiches de démobilisation (avril et juillet 1948), carte de membre de l'association des déserteurs, évadés et incorporés de force du Bas-Rhin (1936-1948), extrait du registre des réintégrations dans la qualité de Français (1958), carte du combattant de l'office national des Anciens Combattants (mai 1975), brevet de retraite du combattant (mai 1979), note de libération des obligations militaires (s. d.).	1933-1979

III. Parcours individuels

L'incorporation de force dans l'armée allemande a concerné les hommes des classes 1908 à 1947, c'est-à-dire nés entre 1888 et 1927.

1. Les états signalétiques et de service dans l'armée française

Ils sont conservés par les Archives d'Alsace jusqu'à la classe 1940. Après cette date il convient de s'adresser au Centre des archives du personnel militaire (<https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/le-shd-en-france/pau-centre-des-archives-du-personnel-militaire-capm>).

Les répertoires alphabétiques de conscription militaire ont été mis en ligne par les Archives : <https://archives67.alsace.eu/archive/recherche/recrutementmilitaire/n:154>

Les registres matricules ne sont consultables qu'en salle de lecture.

2. Les états de service dans l'armée allemande

Les archives centrales de l'armée allemande sont conservées à l'adresse suivante (des documents concernant également les « malgré elles » incorporées au RAD [Reichsarbeitsdienst]) :

Wiesenthalstr. 10
D- 79115 FREIBURG IN BRISGAU

Fiches des états de carrière des personnes incorporées dans la Wehrmacht, s'adresser à :

Deutsche Dienststelle WAST (Wehrmacht Auskunftstelle)- Referat 2
Eichborn Damm 179
D- 13403 BERLIN

3. Les dossiers d'anciens combattants

Service départemental du Bas-Rhin des Anciens combattants et victimes de guerre (ONAC)

Voir les versements 718 D, 844 D, 1753 W, 2073 et 4015 W.

L'indexation des versements 718 D et 844 D a été mise en ligne sur le site des Archives : <https://archives67.alsace.eu/archive/recherche/ancienscombattants/n:132>

Les versements 1753 W, 2073 W et 4015 W ont également été indexés mais ne sont consultables que sur demande auprès du personnel des Archives.

Direction interdépartementale des Anciens combattants d'Alsace (DIAC)

2083 W Rapatriement des combattants, titre spécifique des combattants (patriotes réfractaires à l'occupation, incorporés de force, déportés, internés, résistants, politiques, évadés, morts pour la France, prisonniers du Viet-Minh, victimes de captivité en Algérie, personnes contraintes au travail, invalides), pension des ayant droit (veuves, conjoints, orphelins et ascendants, ascendants décédés), fiches de renseignement, dossiers rejetés, fichier des dossiers détruits, [1857-2010].

Fondation Entente franco-allemande (FEFA)

2054 W Archives administratives, dossiers individuels d'indemnisation des incorporés de force dans l'armée allemande, dossiers dits RAD n'ayant pas fait l'objet d'une indemnisation, fichiers alphabétiques des demandes d'indemnisation des anciens incorporés de force dans l'armée allemande, documents audiovisuels. 1984-2006

4. Cas particuliers.

100 J 220	Don de Théo Wolff : bulletin de liaison des jeunes sportifs du Neudorf incorporés de force. (28/12/06)	
100 J 223	Papiers personnels d'Albert Stauch : (...) carte de rapatrié (21 septembre 1945), certificat de nationalité (20 février 1948), lettre du secrétaire d'État à la Guerre pour non homologation de la citation du 1er juillet 1940 (21 juin 1954), fiche de renseignements fournis par le gouvernement militaire français de Berlin, service des archives WAST (25 août 1972), certificat de reconnaissance de la qualité d'incorporé de force (2 novembre 1972), homologation de blessure de guerre (8 novembre 1973), récit autobiographique de guerre (juillet 1937-mai 1945).	1920-1973

IV. Bibliographie indicative

1. Ouvrages

BARBIER, Nina. – *Malgré elles. Les Alsaciennes et Mosellanes incorporées de force dans la machine de guerre nazie*, Strasbourg, Editions du Rhin, 2000, 110 p. ADBR, 8°2433.

BATY, Régis. – *Informations de Russie sur les Malgré-nous*, éditions Rhin-Volga-Duna. Strasbourg, 1998. ADBR, 8°3334.

BUCHI, Édouard, « *Je n'étais pas volontaire* » *Tagebuch Krieg 44-45*, Drulingen, impr. Scheuer, 2004, 136 p.

DECK, Bernard (sous la dir.) - *Les jeunes d'Alsace et de Moselle dans l'armée allemande*, L'Ami du peuple Strasbourg, 2005. BNUS, M.79.224

DIBLING, Paul. – *39/45 ou les Tribulations d'un Alsacien*, Pleine Vie. Paris, 1998. ADBR, 8°636.

GRANDHOMME, Jean-Noël et EICHENLAUB, Jean-Luc. - *Août 1942, l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées allemandes* Texte imprimé : actes de la rencontre à Colmar de l'AMAM du 15, 16 et 17 octobre 2002, Colmar, Archives Départementales du Haut-Rhin, 2003. BNUS, M.146.565

GRANDHOMME, Jean-Noël. - *Les Alsaciens et les Mosellans enrôlés de force dans le Reichsarbeitsdienst (RAD)*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2003. BNUS, M.719.092

GRAWEY, Robert. – *Hitler, qu'as-tu fait de notre jeunesse ? Mémoire d'un Alsacien, incorporé de force*, Colmar, Jérôme Do. Bentzinger, 2000, 383 p.

HERBERICH-MARX, Geneviève - *Les incorporés de force alsaciens, déni, convocation et provocation de la mémoire*, 1985. BNUS, M.712.080

JEANCLOS Yves. - *La France et les soldats d'infortune au XXe siècle*, texte imprimé, actes du colloque des 20 au 21 novembre 1998 à l'Université Robert Schuman de Strasbourg. Paris : Economica, 2003. BNUS, M.146.442

KARNER, Stefan. - *Im Archipel Gupvi. Kriegsgefangenschaft und Internierung in der Sowjetunion 1941-1956*, Wien - Munchen, 1995.

KLEIN, Robert-Jean. - *Médecin à Tambov, mouiroir des Alsaciens-Mosellans*, Strasbourg, Ed. Hirlé, 2002, 191 p.

KLEIN-GOUSSEF, Catherine (dir.). - *Retours d'URSS, Les prisonniers de guerre et les internés français dans les archives soviétiques, 1945-1951*, Paris, CNRS, 2001, 428 p.

KLOCK, Raymond. - *Happé par la Tourmente, Mon vécu 1939-1945*, Drulingen, impr. Scheuer, 2002, 209 p.

LAURAIN, Jean. - *Les Incorporés de force Alsaciens et Mosellans, ces méconnus*, Paris : La Charte, 1985. BNUS, M.76.822

LOTZ, François. - *De la Wehrmacht aux forces françaises libre*, récit dactylographié. Strasbourg, 1962. ADBR, 4°338.

NONNENMACHER, Georges Gilbert. - *La Grande honte de l'incorporation de force des Alsaciens-Lorrains, Eupénois-Malmédiens et Luxembourgeois dans l'armée allemande au cours de la 2^e Guerre Mondiale*, Colmar, 1965.

PHILLIPS, Eugène - *Une tragédie pour l'Alsace : l'Incorporation de force*, Strasbourg 1993.

RAPP-MEICHLER, Gisèle. - *Avant l'oubli*, texte imprimé : regards sur l'histoire de l'incorporation de force des Alsaciens dans l'armée allemande au cours de la deuxième guerre mondiale : [catalogue de l'exposition de vidéo-mémoires inaugurée le 27 mai 1988, Centre d'Animation Culturelle de Mulhouse et de Haute-Alsace (AMC), Mulhouse, Strasbourg, 1988. BNUS, M.140.885

RIEDWEG, Eugène. - *Les Malgré-Nous*, texte imprimé : histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande, éd. du Rhin, Mulhouse, 1995. ADBR, 4°817.

RIGOULOT Pierre - *La tragédie des Malgré-Nous*, Denoël, 1990. BNUS, 141.529

RODY, Germain. - *Cinq uniformes pour gagner une guerre*, éditions Rhin-Volga-Duna. Strasbourg, 1998. ADBR, 8°2457.

UNBEKANDT, Jean-Paul, HELBOURG, Gérard. - *Romanswiller, Un village alsacien dans la guerre*, Strasbourg, Coprur, 2003, 131 p.

VONAU R. - *Dans l'enfer de la contrainte*, Paris, 1985.

VONAU, Jean-Laurent. - *Le sort des "Malgré-Nous" alsaciens-lorrains*, publié dans *La France et les soldats d'infortune au XX^e siècle*, Paris : Economica, 2003. BNUS, M.146.442

WAHL, Alfred. - *Retour difficile des incorporés de force alsaciens, mosellans et luxembourgeois (1944-1945)*, Leipzig, 1996. BNUS, M.145.534

WILSDORF, Paul. – *Dans l'ombre de la mort, un malgré nous dans les formations disciplinaires allemandes*, éditions du Rhin. Mulhouse, 1997. ADBR, 8°3336.

ZAHNER A. - *Livre blanc des "Malgré nous" d'Alsace et de Lorraine*, Paris, 1975.

2. Périodiques

"1942, l'incorporation de force", *Saisons d'Alsace*, n°117, 1992. ADBR, REV 210/117

"L'incorporation de force des Alsaciens dans la Wehrmacht", *Saisons d'Alsace*, n°39-40, 1971. ADBR, REV 210/39-40

"Les incorporés de force Alsaciens et Mosellans : ces méconnus", *La Charte, Organe de la Fédération nationale André Maginot*, supplément au n°4, août-septembre 1985. ADBR, F°142.

"Médaille officielle en souvenir de l'incorporation forcée 1942-1945 des Alsaciens et des Mosellans dans l'armée allemande à l'occasion du 50e anniversaire de la parution du décret fatal du 25 août 1942", *Bulletin de liaison de l'Association des évadés et incorporés de force*, 1992. BNUS, M.500.795

Association des Amis de la Maison du Kochersberg. – "Au cœur du drame des Malgré-nous : l'odyssée des 1500", *Kochersbari*, n°43 bis, Truchtersheim, octobre 2001. ADBR, REV 236/43-1

BOPP M.-J. – "L'opinion publique en Alsace occupée. Un témoignage nazi en 1943", *Revue d'Alsace*, t. 96. Delle, Strasbourg, Colmar, 1957. ADBR, REV 201/96

Bulletin de liaison de l'association des évadés et incorporés de force, 218 numéros parus depuis 1956, Colmar. BNUS, 500.795

LENZ, Pierre. – "Rapatriement du premier convoi des 1500 Alsaciens-Lorrains, incorporés de force", *Annuaire de la Société d'Histoire des quatre cantons*, p. 132-139, 1997.

RIOUX J.-P. – "Le procès d'Oradour", *L'Histoire*, n° 64, février 1984. ADBR, REV 234/64

VONAU, Jean-Laurent. – "Il y a 55 ans, l'incorporation de force des Malgré-Nous", *Bulletin de liaison de l'Association des évadés et incorporés de force*, 1997. BNUS, M.500.795

VONAU, Jean-Laurent. – "L'incorporation de Force et les anciens officiers de l'armée française", *l'Outre-Forêt, revue du cercle d'Histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord*, n°120, 2002. ADBR, REV 190/120

VONAU, Jean-Laurent. – "Récit d'un crime contre la condition humaine commis il y a 60 ans : l'incorporation de force", *l'Outre-Forêt, revue du cercle d'Histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord*, n°119, 2002. ADBR, REV 190/119

3. CD-Rom

ARCHE. - *Recueil photographique des disparus du Bas-Rhin Multimédia : victimes de la conscription allemande de 1942 à 1945*, Réalisé à partir du recueil édité en 1918 par l'Association des Evadés et Incorporés de Force, 2005. BNUS, M.CDROM.85, salle du patrimoine.

V. Point juridique

En 1946, d'après le rapport du directeur interdépartemental des Anciens combattants et victimes de guerre, 61.758 Bas-Rhinois ont été mobilisés dans la Wehrmacht.

Les anciens combattants de la Wehrmacht et assimilés

Dès 1945, la question des incorporés alsaciens-mosellans est soulevée sans être immédiatement résolue. L'ordonnance n°45-364 du 10 mars 1945 décrit dans les grandes lignes l'incorporation : « à la suite de l'annexion de fait, des autorités allemandes ont décrété le service militaire obligatoire le 25 août 1942 en ce qui concerne l'Alsace, et le 29 août, en ce qui concerne la Moselle ; dix-huit classes d'alsaciens et Lorrains sont actuellement mobilisés de force dans la Wehrmacht ».

Les premiers textes assimilent le sort des incorporés alsaciens-mosellans aux autres combattants français et s'appuient, pour fixer les pensions, sur la loi du 31 mars 1919. Dans l'ordonnance n°45-2413 du 11 mai 1945, on précise cependant : « l'ordonnance du 11 mai n'ayant pas statué sur leur cas, les alsaciens et Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht ne bénéficient d'aucun avantage. Ils recevront désormais une indemnité forfaitaire de 5.000 F qui représentera les arriérés de solde auxquels ils auraient pu avoir droit ». La loi n°46-2243 du 16 octobre 1946 prévoit en effet le transfert à titre gratuit et la restitution aux familles des corps des Français incorporés de force dans l'armée allemande comme pour les autres militaires français ou les déportés.

C'est la mise en place du système d'attribution de la carte du combattant –avec la prise en compte des années de service dans l'armée allemande ou bien l'insoumission⁴- qui s'avère plus délicate. Les décrets (n°48-180 du 29 janvier 1948 et n°49-1613 du 23 décembre 1949) qui fixe les conditions d'attribution générale de la carte du combattant prévoient en effet le sort des Alsaciens-Lorrains mais renvoient à un futur arrêté.

Très attendu dans les trois départements de l'Est⁵, celui-ci est finalement promulgué le 22 août 1952. Peuvent alors obtenir la carte de combattant les Alsaciens-Mosellans :

- incorporés de force dans les forces armées allemandes ou alliées à celles-ci, ou bien dans les formations à caractère militaire (le texte renvoie à un arrêté ultérieur)
- évadés d'une formation allemande ou alliée à celle-ci,
- insoumis à la conscription après le 25 août 1942,

⁴ Les Alsaciens et Lorrains « prisonniers, déserteurs de l'armée allemande, insoumis et incorporés dans des conditions exclusives de toute intention de coopérer à l'effort de guerre de l'ennemi » sont en effet désignés comme catégories comme les « engagés et mobilisés en 1939-1940 », « les prisonniers de guerre » ou « les marins de commerce », par exemple. (Décret n°48-180, Article 3, § 2).

⁵ *Rapports des chefs de service*, 1952, p. 80.

- en but à l'opposition expresse et motivée des autorités allemandes.

La qualité d'incorporé de force est soumise à l'avis du préfet du département assisté d'une commission interdépartementale itinérante pour les trois départements, dont la composition et le fonctionnement sont fixés par un arrêté du 10 mai 1954.

En 1957, les incorporés de force peuvent faire valider leurs services accomplis dans l'armée allemande. Cependant cette disposition est sans effet sur le plan financier. Les incorporés ne peuvent prétendre à aucun bénéfice de campagne, à l'exception des réfractaires (loi n°57-896 du 7 août 1957).

Par ailleurs, en février 1953 (le procès de Bordeaux sur le massacre d'Oradour a débuté en janvier de la même année), une loi porte amnistie en faveur des Français incorporés de force : « Amnistie pleine et entière est accordée aux Français incorporés de force dans l'armée allemande pour tout fait qualifié crime ou délit commis au cours d'une action criminelle accomplie par l'unité dans laquelle ils avaient été versés » (Article 1^{er} de la loi n°53-112 du 20 février 1953). Cette amnistie doit être constatée par le chef du parquet de la dernière juridiction saisie.

Le cas des réfractaires

Le statut de réfractaire est défini par la loi n°50-1027 du 22 août 1957. Il ne concerne pas uniquement les Alsaciens et Mosellans qui se sont soustraits à l'incorporation, contrairement à la loi de 1954. À cette date, leur statut est assimilé à celui des internés et déportés de la Résistance (loi n°54-751 du 19 juillet 1954). Ce titre est étendu aux membres de la famille qui, pour les avoir aidés, ont été incarcérés en camps de concentration.

Les conditions pour bénéficier du réfractariat sont détaillées en février 1957 (loi n°57-134 du 8 février 1957).

Les incorporés de force dans les organismes paramilitaires et service allemand du travail

Les Alsaciens Lorrains ayant travaillé, forcés, dans le service allemand du travail (RAD) sont reconnus comme une catégorie d'incorporés de force en 1951, sans toutefois bénéficier du même statut que les personnes incorporées dans l'armée allemande. Cette reconnaissance permet aux personnes invalides suite à cette incorporation de bénéficier des réparations accordées aux victimes civiles de la guerre (loi n°51-572 du 21 mai 1951).

Cette catégorie d'incorporés voit son statut reconnu plus tardivement. En 1973, un arrêté définit les formations considérées comme paramilitaires⁶ et en 1984, le statut d'« incorporé de force » est étendu aux Alsaciens et Mosellans affectés dans les formations paramilitaires.

⁶ Il s'agit des organisations suivantes : Reichsarbeitsdienst (R.A.D.) ; Luftwaggenhelder et Luftwaffenhelderinnen ; Flakhelfer et Flakhelferinnen ; Wehrmachtsheldernenn ; Marinelferinnen ; Nachrichtenhelferinnen ; Volkssturm ; Sicherheits, Hilfsdienst, et Luftschutzpolizei ; Polizeireserve, Hilfspolizei.

VI. Liste des textes

Ordonnance n°45-364 du 10 mars 1945 portant application aux anciens militaires alsaciens et lorrains des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité.

Ordonnance n°45-2413 du 18 octobre 1945 portant modification de l'ordonnance n°45-948 du 11 mai 1945 réglant la situation des prisonniers de guerre, déportés politiques et travailleurs rapatriés.

Loi n°46-2243 du 16 octobre 1946 relative au transfert à titre gratuit et à la restitution aux familles des corps des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n°48-180 du 29 janvier 1948 modifiant et complétant le décret du 1^{er} juillet 1930 portant règlement d'administration publique en exécution de l'article 101 de la loi du 19 décembre 1926 et fixant les conditions d'attribution de la carte du combattant.

Décret n°49-1613 du 23 décembre 1949 modifiant et complétant le décret du 1^{er} juillet 1930, portant règlement d'administration publique, en exécution, de l'article 101 de la loi du 19 décembre 1926, et fixant les conditions d'attribution de la carte du combattant.

Loi n°50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire.

Loi n°51-572 du 21 mai 1951 relative à l'indemnisation des Alsaciens et Lorrains ayant contracté une invalidité dans le service allemand du travail.

Arrêté du 22 août 1952 fixant les conditions d'attribution de la carte du combattant aux alsaciens et aux Mosellans qui ont été incorporés de force dans la Wehrmacht au cours de la guerre 1939-1945.

Loi n°53-112 du 20 février 1953 portant amnistie en faveur des Français incorporés de force dans les formations militaires ennemies.

Arrêté du 10 mai 1954 supprimant les commissions départementales de contrôle des prisonniers, déportés et internés et fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission interdépartementale itinérante pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Décret n°54-677 du 14 juin 1954 modifiant l'article R. 358 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre [composition de la commission départementale].

Loi n°54-751 du 19 juillet 1954 faisant bénéficier des dispositions de la loi n°48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des internés et déportés de la Résistance, les Alsaciens et Lorrains réfractaires à l'incorporation dans les formations militaires ou paramilitaires allemandes ou déserteurs de ces formations ainsi que leur famille.

Arrêté du 25 mars 1955 nommant les représentants des associations des incorporés de force dans les formations militaires allemandes à la commission interdépartementale itinérante pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Loi n°57-134 du 8 février 1957 modifiant ou complétant les articles L. 296, L. 298 et L. 307 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, relatifs au statut du réfractaire.

Loi n°57-896 du 7 août 1957 validant les services accomplis par les Français dans les armées alliées au cours de la guerre 1939-1945, ainsi que ceux qu'ils ont dû accomplir sous l'empire de la contrainte, dans l'armée et dans la gendarmerie allemandes, et les services militaires accomplis par les étrangers antérieurement à l'acquisition de la nationalité française.

Arrêté du 4 mars 1958 fixant les conditions d'attribution de la carte du combattant aux Alsaciens et Mosellans qui ont été incorporés de force dans l'armée allemande au cours de la guerre 1939-1945.

Arrêté du 7 juin 1973 modifiant l'article A. 166 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre [liste des organisations allemandes considérées comme paramilitaires].

Arrêté du 2 mai 1984 reconnaissant la qualité d'incorporé de force dans les formations paramilitaires allemandes.